



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Informatique

de l'Université Paris-Est Créteil Val
de Marne

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150008935

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Créteil.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Informatique* est une formation généraliste en trois ans visant à fournir des compétences fondamentales dans le domaine de l'informatique, avec des compétences scientifiques en mathématiques et physique, des compétences générales en linguistique, techniques de communication et culture professionnelle, afin de permettre aux diplômés des poursuites d'études en masters d'informatique ou écoles d'ingénieurs. L'insertion professionnelle est également possible pour les diplômés.

Après une année d'intégration (L1) dont les enseignements sont mutualisés en grande partie avec les autres mentions du portail MISIPC (Mathématique - Informatique - Sciences pour l'Ingénieur - Physique - Chimie), dans la deuxième année (L2) les enseignements visent à renforcer les connaissances fondamentales en informatique et mathématiques et dans une des disciplines transversales. Les enseignements de la 3^{ème} année (L3) fournissent des connaissances approfondies spécifiques au parcours double licence *Mathématique-Informatique* organisé conjointement avec la mention de *Mathématiques* du même portail MISIPC. Les étudiants diplômés ont une double licence en informatique et en mathématiques.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Informatique* a une place importante dans les offres de formations de l'établissement avec une forte attraction marquée par une augmentation de l'effectif de 10 à 15 % par an depuis ces trois dernières années. Les enseignements de la licence mention informatique visent à fournir aux étudiants à la fin de leur cursus, des compétences fondamentales pour une double compétence en informatique et en mathématiques permettant aux étudiants diplômés une poursuite d'études en master et écoles d'ingénieurs dans une palette large de spécialités d'informatique et de mathématiques. L'organisation des enseignements est construite suivant des principes d'orientation et de spécialisation progressive. Les enseignements de la première année (L1) sont mutualisés (80 % en S1, 60 % en S2) avec les quatre autres disciplines du portail MISIPC (Mathématiques, Informatique, Sciences pour l'Ingénieur, Physique, Chimie). Les enseignements des connaissances fondamentales en premier semestre de L1 sont organisés, sans cours magistraux, en groupe cours/travaux dirigés à effectif réduit (25 étudiants), ce qui permet de faciliter l'intégration des étudiants lycéens à l'université et de renforcer le soutien individualisé. De nouvelles mesures d'évaluation des connaissances sont mises en place par la Faculté de Sciences et Technologies. Elles prennent en compte à la fois des contrôles continus en TD/TP renforcés et des épreuves finales. Ces mesures pédagogiques appliquées en L1, ont obtenu les premiers résultats encourageants : une augmentation de 10 % du taux de réussite au 1^{er} semestre (S1) et une chute de 40 % du nombre des abandons en L1 (5,9 % au lieu de 9,4 %). L'orientation progressive est organisée en 2^{ème} année (L2) dans laquelle une partie des cours (60 %) est mutualisée avec la mention de *Mathématiques*. Les enseignements d'informatique sont introduits dès le 3^{ème} semestre (S3) et accentués au 4^{ème} (S4). Un aménagement du programme de L2 et L3 visant à un allègement du programme de L3 est mis en place. Cependant le taux de réussite en L3 régresse de façon inquiétante depuis trois ans (de 51,9 % en 2010, ce taux passe à 41,9 % en 2011 puis à 37,7 % en 2012).

Le programme pédagogique de la mention vise l'atteinte d'un objectif principal de poursuite d'études en master d'informatique. Le taux de poursuite d'études des diplômés dans l'établissement est en très forte baisse : de 81,5 % en 2009, il passe à 52 % en 2010 et à 42,3 % en 2011. Une des raisons indiquées dans le dossier est que l'augmentation de l'effectif a contribué à faire baisser mécaniquement le taux de réussite. L'insertion professionnelle reste une voie intéressante à la sortie de la licence pour un tiers des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études en master. Cependant, il n'y a pas encore de dispositifs de suivi du devenir des étudiants diplômés ou non diplômés du niveau des licences.

L'équipe pédagogique est constitué exclusivement des enseignants permanents (PR, MCF, PRAG, PRCE) et non permanents (moniteurs, ATER, vacataires). Il n'y a quasiment pas d'intervenants professionnels extérieurs (deux conférenciers) dans l'équipe pédagogique. L'organisation du pilotage pédagogique est normalisée (enseignant de référence des groupes TD/TP, responsable UE, semestre, années, parcours). Ce pilotage est souvent mutualisé au niveau du portail MISIPC (en S1, S2, S3), de l'UFR (Conseil pédagogique) ou au niveau de l'établissement (évaluation, statistiques). Les deux enseignants co-responsables de la mention cumulent également les responsabilités d'une des deux années (L2 ou L3) et également des semestres dans chaque année. Cette surcharge de responsabilité pourrait créer des difficultés dans le pilotage efficace de la formation. Plusieurs dispositifs de communication, de TICE, de soutien pédagogique, d'évaluation des enseignements sont mis en place par l'UFR et l'établissement pour améliorer la performance et les conditions de travail des étudiants.

Malgré des mesures pédagogiques mises en place par la composante et par la mention, les indicateurs indiquent une baisse de la qualité globale de la formation. Les recommandations de l'AERES lors de la dernière vague d'évaluation restent d'actualité, la situation s'étant peut-être même aggravée. La mention a besoin d'un soutien particulier de l'UFR et de l'établissement pour redresser la situation.

- Points forts :

- L'attraction de la mention confirme son positionnement.
- L'existence d'une double licence *Mathématiques-Informatique*.

- Points faibles :

- Les taux de réussite en régression.
- Le taux de poursuite d'études en baisse.
- Le manque d'implication des professionnels dans l'enseignement.
- Le manque des dispositifs de suivi du devenir des étudiants.

- Recommandations pour l'établissement :

A la place d'une extension de l'effectif, et afin d'améliorer les taux de réussite et de poursuite d'études en L3, les efforts pourraient être focalisés sur la mise en place :

- de mesures pédagogiques adaptées au profil de la population étudiante visée,
- d'un pilotage de qualité,
- de passerelles sortantes au niveau L2 en direction des IUT et des licences professionnelles,
- d'une mobilisation du corps d'enseignants dans la lutte contre l'échec et le redoublement.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 10 septembre 2014

OBJET : Evaluation des mentions de Licence.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les mentions de Licence ci-dessous :

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention :

- Langues étrangères appliquées

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mentions :

- Education et motricité
- Education, Travail et Formation
- Entraînement sportif
- Histoire
- Management du sport

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention :

- Informatique

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mentions :

- Administration publique
- Administration et échanges internationaux
- Droit
- Economie-Gestion

X
X X

X
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTINGER

